

Aulnay-sous-Bois, le 18 décembre 2012

Bailleurs et promoteurs s'engagent



Gérard SEGURA, Maire d'Aulnay-sous-Bois, Vice-Président du Conseil général, et de nombreux bailleurs et promoteurs ont signé ce matin la charte de la construction durable

Le Maire a accueilli une trentaine de promoteurs et bailleurs, invités à signer officiellement la charte de la construction durable mise en place par la municipalité. Il a rappelé toute l'importance qu'il accorde à la maîtrise de l'urbanisation, dans un contexte où les besoins en logements sont de plus en plus criants. Il a ainsi présenté l'ensemble des outils mis en œuvre par la municipalité afin d'accompagner par une politique volontariste le développement urbain, rappelant la cohérence du projet de ville et la nécessaire opportunité pour ces investisseurs de s'inscrire dans une démarche co-responsable.

La charte a été amendée par les différentes sensibilités du conseil municipal et votée à l'unanimité le 18 octobre 2012. Elle a pour objet de fixer un ensemble d'engagements concrets favorisant la construction dite « durable » et de définir un cadre précis pour mieux intégrer les constructions dans le paysage urbain, sans oublier la nécessaire concertation avec les riverains.

Objectifs de la charte :

1. Intégrer le bâtiment dans son milieu en tenant compte de l'histoire du lieu, notamment en terme de patrimoine urbain et architectural.
2. Concerter la population impactée par les projets (riverains, conseils de quartier, commerçants, associations environnementales...).
3. Préserver le cadre de vie des riverains, en traitant les risques de privation d'ensoleillement, les nuisances visuelles et sonores...
4. Opter pour une densité adéquate, notamment dans les quartiers à dominante pavillonnaire.
5. Permettre une mixité fonctionnelle, sociale et territoriale.
6. Proposer un grand confort d'usage pour aux futurs occupants (surfaces habitables suffisantes, luminosité, coûts énergétiques, espaces de circulation etc...).
7. Construire des projets performants dans l'utilisation et la gestion des ressources.
8. Elaborer des projets évolutifs.
9. Garantir un chantier exemplaire (respect de l'environnement, information aux riverains).